

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 16 juin 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absent excusé** : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2016**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 avril 2016.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 20 juin 2016

Le Maire

Maxime BRAND



**Acte à classer**

31\_16-06-2016

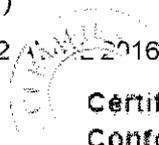
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-10-23.00 ( MI201899710 )

Identifiant unique de l'acte :  
067-216701276-20160622-31\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2016

Date de décision : 22/06/2016

  
**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : 31\_16-06-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:10

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 22/06/16 à 09:10

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:18

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 16 juin 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absent excusé** : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

Vu l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant l'élaboration d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et ceux des Communes membres ;

Entendu l'exposé fait par M. le Maire concernant le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig

**Votes :** 15

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 20 juin 2016.

Le Maire

Maxime BRAND



**Acte à classer**

32\_16-06-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-11-43.00 ( MI201899714 )

Identifiant unique de l'acte :  
067-216701276-20160622-32\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )Objet de l'acte :  
SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Date de décision : 22/06/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.7. IntercommunaliteActe : [32\\_16-06-2016.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé	Date 22/06/16 à 09:11	Par <u>SCHOCH Stephanie</u>
Transmis	Date 22/06/16 à 09:11	Par <u>SCHOCH Stephanie</u>
Accusé de réception	Date 22/06/16 à 09:18	

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 16 juin 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absent excusé** : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LES COMMUNES D'AVOLSHEIM, D'ERGERSHEIM, D'ERNOLSHEIM-BRUCHE, DE KOLBSHEIM, D'OSTHOFFEN, DE SOULTZ LES BAINS, DE WOLXHEIM ET LES CONSEILS DE FABRIQUE DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE PAROISSES EDITH STEIN**

Mme Marianne WEHR, Adjointe au Maire, expose le compte-rendu des différentes réunions ayant donné un accord commun.

Ainsi, après avoir entendu les explications, le Conseil municipal, avec 13 voix "pour" et 2 abstentions :

- autorise M. le Maire à signer la convention de participation financière entre les communes d'Avolsheim, d'Ergersheim, d'Ernolsheim sur Bruche, de Kolbsheim, d'Osthoffen, de Soultz les Bains, de Wolxheim et les Conseils de Fabrique des communes membres de la Communauté de Paroisse Edith Stein,
- est favorable au versement d'une subvention annuelle de 2000 € au Conseil de Fabrique d'Ergersheim pour couvrir cette dépense.

Votes : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 20 juin 2016

Le Maire

Maxime BRAND



**Acte à classer**

33\_16-06-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-13-22.00 ( MI201899773 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160622-33\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION  
DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LES COMMUNES MEMBRES  
DE LA COMMUNAUTE DE PAROISSES EDITH STEIN ET LEURS  
CONSEILS DE FABRIQUE

Date de décision : 22/06/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. DiversActe : 33\_16-06-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:13

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 22/06/16 à 09:13

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:28

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 16 juin 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absent excusé** : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

### **DM n° 1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Commune d'Ergersheim,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget primitif de l'exercice 2016. :

**Section de fonctionnement – Dépenses**

**Chapitre 042 :**

**Article 675 – Valeurs comptables des immobilisations cédées : - 25,92 €**

**Section de fonctionnement – Dépenses**

**Chapitre 042 :**

**Article 6761 – Différences sur réalisations : - 646,58 €**

**Section de fonctionnement – Recettes**

**Chapitre 77 :**

**Article 775 – Produits des cessions d'immobilisations : - 672,50 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

**Section de fonctionnement – Dépenses**

**Chapitre 042 :**

**Article 675 – Valeurs comptables des immobilisations cédées : - 25,92 €**

**Section de fonctionnement – Dépenses**

**Chapitre 042 :**

**Article 6761 – Différences sur réalisations : - 646,58 €**

**Section de fonctionnement – Recettes**

**Chapitre 77 :**

**Article 775 – Produits des cessions d'immobilisations : - 672,50 €**

Votes :

15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 20 juin 2016

Le Maire

Maxime BRAND

**Acte à classer**

34\_16-06-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-14-12.00 ( MI201899778 )

Identifiant unique de l'acte :  
067-216701276-20160622-34\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DM N.1

Date de décision : 22/06/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetairesActe : 34\_16-06-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:14

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 22/06/16 à 09:14

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:23

### Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>1 345.00 €</b>	<b>-672.50 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>672.50 €</b>
<b>042 Opérations d'ordre entre section</b>	<b>672.50 €</b>	<b>-672.50 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
675/042	25.92 €	-25.92 €	0.00 €	0.00 €
6761/042	646.58 €	-646.58 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>872.50 €</b>	<b>-672.50 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>200.00 €</b>
<b>77 Produits exceptionnels</b>	<b>872.50 €</b>	<b>-672.50 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>200.00 €</b>
775/77	672.50 €	-672.50 €	0.00 €	0.00 €

### Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
<b>Total général des dépenses d'investissement (1)</b>	823 876.07 €	0.00 €	0.00 €	823 876.07 €
<b>Total général des recettes d'investissement (1)</b>	823 876.07 €	0.00 €	0.00 €	823 876.07 €
<b>Total général des dépenses de fonctionnement (1)</b>	1 175 094.36 €	-672.50 €	0.00 €	1 174 421.86 €
<b>Total général des recettes de fonctionnement (1)</b>	1 175 094.36 €	-672.50 €	0.00 €	1 174 421.86 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 16 juin 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absent excusé** : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

**Vu** l'art. L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

**Vu** l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 30 mars 2016 ;

**Considérant** que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

**Considérant** que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

**Considérant** que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

**Considérant** la proposition de Monsieur le Maire en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif.

**Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 20 juin 2016  
Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

35\_16-06-2016

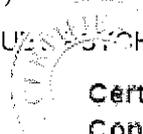
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-15-40.00 ( MI201899795 )

Identifiant unique de l'acte :  
067-216701276-20160622-35\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Date de décision : 22/06/2016

  
**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.Acte : 35\_16-06-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:15

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 22/06/16 à 09:15

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:23

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 16 juin 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absent excusé** : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**ATIP – APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVES AUX MISSIONS RETENUES**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

La commune d'Ergersheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 21 mai 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

1. le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2. l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
3. l'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4. la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5. la tenue des diverses listes électorales,
6. l'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

• **Concernant l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme**

En application de l'article 2 des statuts, et de l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme.

La prise en charge de cette mission est réalisée dans le cadre des modalités prévues par la convention ci-jointe en annexe.

Dans ce cadre, l'ATIP apporte son concours pour la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés dans les conditions prévues à la convention à savoir l'instruction réglementaire des demandes, l'examen de leurs recevabilités et la préparation des décisions.

Le concours apporté par l'ATIP donne lieu à une contribution fixée par habitant et par an dont le montant est déterminé par délibération du comité syndical. Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année n est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année n (recensement population totale).

En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculée au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service.

*Pour 2016, la contribution est fixée à 2 € par habitant et par an.*

- **Concernant la mission relative à la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux des membres de l'ATIP**

L'ATIP apporte, aux membres qui le demandent, son concours concernant la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus pour l'établissement des documents mensuels nécessaires à la liquidation de la paie et de l'établissement des documents annuels (relevés de salaire, déclaration des rémunérations aux contributions, à l'URSSAF, aux caisses de retraite, ...).

La convention jointe à la présente délibération détermine les conditions de la prise en charge de la mission.

Le concours apporté par l'ATIP pour l'établissement des documents mensuels nécessaires à la liquidation de la paie et à la production des documents annuels donne lieu à une contribution complémentaire.

Le montant de la contribution 2016 afférente à cette mission est le suivant :

Modalités d'établissement de la paie	Contribution complémentaire par agent ou élu/an
saisie par le membre (via le portail e-services) / édition comprise	75€

Dans un but de solidarité, les membres dont l'établissement des bulletins de paie est inférieur ou égal à 5 bulletins par mois sont exemptés de contribution complémentaire.

La prise en charge de cette mission par l'ATIP ouvre droit aux conseils en matière d'établissement de la paie, à la veille technique et juridique et au développement d'outils spécifiques d'accompagnement.

- **Concernant la mission relative à la tenue des diverses listes électorales**

L'ATIP assure pour les membres la tenue des diverses listes électorales. Cette mission donne lieu à l'établissement d'une convention jointe en annexe.

Cette mission donne lieu à une contribution dont le montant a été déterminé par délibération du comité syndical de l'ATIP.

Le montant de la contribution 2016 afférente à cette mission est le suivant :

Tenue de la liste électorale	Contribution complémentaire par électeur
saisie par le membre (via le portail e-services) / édition comprise	0,38 €

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et les suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015,

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**Approuve** la convention relative à l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme joint en annexe de la présente délibération.

**Prend acte** du montant de la contribution 2016 fixé par le comité syndical de l'ATIP afférente à cette mission à savoir 2 € par habitant et par an.

**Approuve** la convention correspondant à la mission relative à la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux des membres de l'ATIP jointe en annexe de la présente délibération et déterminant les conditions de la prise en charge de la mission.

**Prend acte** du montant de la contribution 2016 relative à cette mission, à savoir :

Modalités d'établissement de la paie	Contribution complémentaire par agent ou élu/an
saisie par le membre (via le portail e-services) / édition comprise	75 €

**Prend acte** de ce que, dans un but de solidarité, les membres dont l'établissement des bulletins de paie est inférieur ou égal à 5 bulletins par mois sont exemptés de contribution complémentaire.

**Approuve** la convention correspondant à la mission relative à la tenue des diverses listes électorales jointe en annexe de la présente délibération.

**Prend acte** du montant de la contribution 2016 relative à cette mission, à savoir :

Tenue de la liste électorale	Contribution complémentaire par électeur en €
saisie par le membre (via le portail e-services) / édition comprise	0,38 €

**Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Bas-Rhin
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes.
- 

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

**Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 20 juin 2016.  
Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

36\_16-06-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-16-52.00 ( MI201899827 )

Identifiant unique de l'acte :  
067-216701276-20160622-36\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )Objet de l'acte :  
ATIP - APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVES AUX MISSIONS  
RETENUES

Date de décision : 22/06/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [36\\_16-06-2016.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé	Date 22/06/16 à 09:16	Par <u>SCHOCH Stephanie</u>
Transmis	Date 22/06/16 à 09:16	Par <u>SCHOCH Stephanie</u>
Accusé de réception	Date 22/06/16 à 09:28	

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 16 juin 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absent excusé** : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association "Club d'Echecs de la Bruche" sollicite une subvention exceptionnelle afin de permettre à 5 joueurs issus du Club d'Echecs de la Bruche de participer aux championnats de France ayant eu lieu sur 3 jours à LAVAL (Mayenne) en 2016.

Les frais pour les 5 joueurs et un accompagnateur s'élèvent à 348€ pour l'hébergement et 1260€ pour le transport en train.

M. le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€, au vu du niveau du championnat, à l'association "Club d'Echecs de la Bruche".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association "Club d'Echecs de la Bruche",
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2016.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 20 juin 2016.

Le Maire

Maxime BRAND



**Acte à classer**

37\_16-06-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

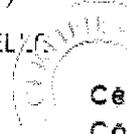
Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-17-36.00 ( MI201899833 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160622-37\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Date de décision : 22/06/2016

  
**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. SubventionsActe : 37\_16-06-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:17

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 22/06/16 à 09:17

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:28

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 16 juin 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absent excusé** : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**JUMELAGE ERGERSHEIM (Bas-Rhin) ET ERGERSHEIM (Bavière - Allemagne) :  
FINANCEMENT DES BULLETINS D'INSCRIPTION A LA MARCHE GOURMANDE DU  
KEFFERBERG**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du jumelage franco-allemand entre Ergersheim (Bas-Rhin) et Ergersheim (Bavière – Allemagne), 20 personnes venant d'Ergersheim en Bavière participeront à la Marche Gourmande du Kefferberg, organisée par l'Association Culturelle, Sportive et Sociale d'Ergersheim, le dimanche 26 juin 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de financer les bulletins d'inscription s'élevant à 30€ par personne aux 20 participants allemands.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600€ à l'Association Culturelle, Sportive et Sociale d'Ergersheim afin de financer les bulletins d'inscription aux 20 participants allemands à la marche gourmande du Kefferberg.
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2016.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 20 juin 2016.

Le Maire

Maxime BRAND



**Acte à classer**

38\_16-06-2016

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-18-46.00 ( MI201899884 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160622-38\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : JUMELAGE ERGERSHEIM (BAS-RHIN) ET ERGERSHEIM (BAVIERE  
- ALLEMAGNE) : FINANCEMENT DES BULLETS D'INSORPTION  
A LA MARCHE GOURMANDE DU KEFFERBERG

Date de décision : 22/06/2016

**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. SubventionsActe : [38\\_16-06-2016.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:18

Par **SCHOCH Stephanie**

Transmis

Date 22/06/16 à 09:18

Par **SCHOCH Stephanie**

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:28

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 16 juin 2016

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

DM n° 2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget de la Commune d'Ergersheim,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget primitif de l'exercice 2016. :

**Section de fonctionnement – Dépenses**

**Chapitre 011 :**

**Article 6251 – Voyages et déplacements : - 600 €**

**Section de fonctionnement – Dépenses**

**Chapitre 65 :**

**Article 6574 – Subventions de fonctionnement des personnes de droit privé : + 600 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

**Section de fonctionnement – Dépenses**

**Chapitre 011 :**

**Article 6251 – Voyages et déplacements : - 600 €**

**Section de fonctionnement – Dépenses**

**Chapitre 65 :**

**Article 6574 – Subventions de fonctionnement des personnes de droit privé : + 600 €**

**Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 20 juin 2016.  
Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

39\_16-06-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-19-21.00 ( MI201899885 )

Identifiant unique de l'acte :  
067-216701276-20160622-39\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DM N.2

Date de décision : 22/06/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetairesActe : 39\_16-06-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:19

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 22/06/16 à 09:19

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:38

### Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>373 052.00 €</b>	<b>-600.00 €</b>	<b>600.00 €</b>	<b>373 052.00 €</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>287 810.00 €</b>	<b>-600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>287 210.00 €</b>
6251/011	1 500.00 €	-600.00 €	0.00 €	900.00 €
<b>65 Autres charges gestion courante</b>	<b>85 242.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>600.00 €</b>	<b>85 842.00 €</b>
6574/65	6 952.00 €	0.00 €	600.00 €	7 552.00 €

### Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
<b>Total général des dépenses d'investissement (1)</b>	823 876.07 €	0.00 €	0.00 €	823 876.07 €
<b>Total général des recettes d'investissement (1)</b>	823 876.07 €	0.00 €	0.00 €	823 876.07 €
<b>Total général des dépenses de fonctionnement (1)</b>	1 174 421.86 €	-600.00 €	600.00 €	1 174 421.86 €
<b>Total général des recettes de fonctionnement (1)</b>	1 174 421.86 €	0.00 €	0.00 €	1 174 421.86 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 16 juin 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absent excusé** : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

### **MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 10 décembre 2013 approuvant l'adhésion à la convention de participation mutualisée du centre de gestion de la fonction publique territoriale ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 10 mars 2016 modifiant les conditions de participation au financement du risque santé ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

**Considérant** que la commune accorde actuellement une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité à hauteur de 50% de la cotisation, le reste étant à la charge de l'agent ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'octroyer un montant fixe par agent et non un pourcentage de la cotisation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer la participation financière, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, comme suit :

- Le montant forfaitaire de participation annuelle par agent sera de **443,52 €**

- La participation forfaitaire sera modulée comme suit, selon la composition familiale :
  - Le montant forfaitaire de participation annuelle pour le conjoint de l'agent sera de **339,00 €**,
  - Le montant forfaitaire de participation annuelle par enfant sera de **102,48 €**.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget chapitre 012, articles 6411 et 6413.

**Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 20 juin 2016.  
Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

40\_16-06-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-20-25.00 ( MI201899906 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160622-40\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA C.A.M. POUR  
LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE DE 3 AGENTS

Date de décision : 22/06/2016

**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.Acte : 40\_16-06-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:20

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 22/06/16 à 09:20

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:28

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 16 juin 2016

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

### TARIF DES BACS ORDURES MENAGERES, PAPIER-CARTON ET TRI SELECTIF

Jusqu'alors, le Conseil municipal avait fixé les tarifs concernant la vente des bacs par la commune comme suit :

Contenance (en l)	Usage	Prix (€)
120	OM	25
240	OM	43
240	Papier-carton	30
770	OM	128
770	Papier-carton	128

M. le Maire propose de revoir la tarification des bacs auprès des usagers afin de proposer les tarifs appliqués par le SELECT'OM.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix de vente des bacs d'ordures ménagères, papier-carton et tri sélectif de la manière suivante, à compter du 16 juin 2016 :

Contenance (en l)	Usage	Prix (€)
120 (poubelle verte)	OM	25
120 (poubelle bleue couvercle jaune)	Tri sélectif (bouteilles plastiques, cannettes,...)	25
240 (poubelle verte)	OM	30
240 (poubelle bleue)	Papier-carton	30
240 (poubelle bleue couvercle jaune)	Tri sélectif (bouteilles plastiques, cannettes,...)	30
770 (benne verte)	OM	128
770 (benne bleue)	Papier-carton	128

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 20 juin 2016.  
Le Maire  
Maxime BRAND

**Acte à classer**

41\_16-06-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-22-06.00 ( MI201899914 )

Identifiant unique de l'acte :  
067-216701276-20160622-41\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )Objet de l'acte : TARIF DES BACS ORDURES MENAGERES, PAPIER, CARTON ET TRI SELECTIF  
Date de décision : 22/06/2016  
**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. DiversActe : [41\\_16-06-2016.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:22

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 22/06/16 à 09:22

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:28

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 16 juin 2016

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES AVENANTS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS**

Vu la délibération du Conseil Municipal prise en date du 04 décembre 2015 autorisant le Maire à signer les marchés allotis n°1 à n°8 dans le cadre des travaux de rénovation et d'aménagement de l'église Saint-Nicolas pour un montant total de 167 704.80 € HT soit 201 245.76 € TTC comme suit :

- LOT1 DEMOLITION/GROS-ŒUVRE/MACONNERIE à l'entreprise ETS RAUSCHER SA pour un montant de 10 137.64 € HT
- LOT2 CARRELAGE à l'entreprise LA MARBRIER -- Henri MAYER pour un montant de 6 542 € HT
- LOT3 PIERRE NATURELLE à l'entreprise SARL MEAZZA pour un montant de 17 069.82 € HT
- LOT4 MENUISERIE BOIS/MOBILIER à l'entreprise DIEBOLT ET FILS pour un montant de 17 034.80 € HT
- LOT5 PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR à l'entreprise CHAUFFAGE HERRMANN pour un montant de 13 911.75 € HT
- LOT6 CHAUFFAGE MODULAIRE à l'entreprise CHAUFFAGE HERRMANN pour un montant de 47 741.00 € HT
- LOT7 ELECTRICITE à l'entreprise ELECTRICITE ILLER SAS pour un montant de 17 051.49 € HT
- LOT8 PEINTURE/ENDUITS à l'entreprise PEINTURE A.BOEHM SAS pour un montant de 38 216.30 € HT

Vu les projets d'avenant établis par M. Jérôme VETTER, maître d'œuvre, relatifs à ce marché :

**AVENANT n° 1 au LOT1 DEMOLITION/GROS-ŒUVRE/MACONNERIE**

Montant de l'avenant : + 6 478.58 € HT, portant le marché à 16 616.22 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : + 63.91%).

DETAILS : réfection du dallage béton existant suite au rainurage du sol pour passage des réseaux de chauffage. Installation de chantier comprenant réfectoire et WC chimique pour une durée de 7 mois.

**AVENANT n° 1 au LOT2 CARRELAGE**

Montant de l'avenant : + 890 € HT, portant le marché à 7 432 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : +13.61%).

DETAILS : Fourniture et pose d'une frise en carreaux-ciment à l'avant du chœur, carottage/perçement de carreaux-ciment pour pose de prises électriques au sol dans le chœur, masticage d'anciens trous de fixations au droit des anciens bancs.

**AVENANT n° 1 au LOT3 PIERRE NATURELLE**

Montant de l'avenant : + 8 980 € HT, portant le marché à 26 049.82 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : +52.60%).

DETAILS : Retaille des parements moulurés de bases en grès (colonnes), fournitures et pose de parements moulurés (colonnes), nettoyage de socle d'embranchement d'autel latéral dans la nef, réfection de dallage en grès dans le chœur.

**AVENANT n° 1 au LOT4 MENUISERIE BOIS/MOBILIER**

Montant de l'avenant : + 8 430.50 € HT, portant le marché à 25 465.30 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : + 49.49%).

DETAILS : confère EXE10

**AVENANT n° 1 au LOT7 ELECTRICITE**

Montant de l'avenant : + 6 239.30 € HT, portant le marché à 23 290.79 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : + 36.59%).

DETAILS : confère EXE10

**AVENANT n° 1 au LOT8 PEINTURE/ENDUITS**

Montant de l'avenant : + 19 899.50 € HT, portant le marché à 58 115.80 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : + 52.07%).

DETAILS : confère EXE10

**CONSIDERANT** que les modifications apportées par les avenants ne bouleversent pas l'économie du marché ni en changeant l'objet ;

**CONSIDERANT** que les projets d'avenant entraînant une augmentation du montant initial de chaque marché supérieure à 5% doivent être soumis pour avis à la commission d'appel d'offres ;

**CONSIDERANT** que la commission d'appel d'offres réunie le 16 juin 2016 a donné un avis favorable aux avenants susmentionnés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'autoriser le Maire à signer les avenants suivants :

**AVENANT n° 1 au LOT1 DEMOLITION/GROS-ŒUVRE/MACONNERIE**

Montant de l'avenant : + 6 478.58 € HT, portant le marché à 16 616.22 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : + 63.91%).

**AVENANT n° 1 au LOT2 CARRELAGE**

Montant de l'avenant : + 890 € HT, portant le marché à 7 432 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : +13.61%).

**AVENANT n° 1 au LOT3 PIERRE NATURELLE**

Montant de l'avenant : + 8 980 € HT, portant le marché à 26 049.82 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : +52.60%).

**AVENANT n° 1 au LOT4 MENUISERIE BOIS/MOBILIER**

Montant de l'avenant : + 8 430.50 € HT, portant le marché à 25 465.30 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : + 49.49%).

**AVENANT n° 1 au LOT7 ELECTRICITE**

Montant de l'avenant : + 6 239.30 € HT, portant le marché à 23 290.79 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : + 36.59%).

**AVENANT n° 1 au LOT8 PEINTURE/ENDUITS**

Montant de l'avenant : + 19 899.50 € HT, portant le marché à 58 115.80 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : + 52.07%).

- dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de l'exercice 2016 en dépenses d'investissement au compte 21318 « autres bâtiments publics ».

**Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**



Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 20 juin 2016.  
Le Maire  
Maxime BRAND



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

**EXE10**

### AVENANT N° 1<sup>1</sup>

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

#### **A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**Commune de Ergersheim  
Place de la Mairie  
67120 Ergersheim**

#### **B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

#### **DIEBOLT & FILS**

**26 rue de la Haute Montée, 67490 DETTWILLER**

**Email : [contact@diebolt-fils.fr](mailto:contact@diebolt-fils.fr) , tel : 03.88.91.41.51, Fax : 03.88.71.94.34**

**SIRET : 678 680 664 000 17**

#### **C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

☛ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)*

#### **Travaux relatifs à la rénovation de l'Eglise Saint-Nicolas**

☛ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 7 décembre 2015**

☛ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : .....8 mois ou ..... jours.**

☛ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- **Taux de la TVA : 20%**
- **Montant HT : 17034,80 €**
- **Montant TTC : 20441,76 €**

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant.

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

### CCTP

#### 10. Fenêtre

Abandon de 10.1 -850,00 € HT

#### 11. Trappe de visite

##### 11.1 Trappe d'accès au clocher

Abandon de 11.1.1 -235,00 € HT

#### 12. Portes

##### 12.1 Porte coulissante en verre

Abandon de 12.1.1 -550,00 € HT

Abandon de 12.1.2 -475,00 € HT

##### 12.2 Porte Coupe-feu

Abandon 12.2.1 -1395,00 € HT

##### 12.3 Portes existantes

###### 12.3.1 Modification de l'article « modification de porte existante », porte latérale

- Annulation de « la découpe du bas de porte » - 775,00 € HT
- Remplacement de la porte à l'identique 2750,00 € HT

Abandon de 12.3.2 - 120,00 € HT

#### 13. Habillages de murs en bois

Abandon de 13.1 -1586,50 € HT

#### 14. Ossature de plancher bois

##### 14.1 Lambourdes de plancher

Abandon de 14.1.1 -584,60 € HT

#### 15. Parquet massif

##### 15.1 Parquet massif collé

Abandon de 15.1.1 -230,75 € HT

Abandon de 15.1.2 -1061,45 € HT

Abandon de 15.1.3 -369,20 € HT

#### 16. Caillebotis périphérique

Abandon de 16.1 -982,00 € HT

#### Ne figurant ni aux articles du CCTP, ni aux articles du CCAP

##### ➤ Ponçage de parquet

- Ponçage et vitrification du parquet de la nef 4218,00 € HT
- Mise en teinte du parquet de la nef près ponçage 592,00 € HT

##### ➤ Dépose

- Découpe et pose de parquet endommagé 100,00 € HT
- Dépose de parquet dans le chœur 175,00 € HT
- Démontage avec soin du confessionnal 150,00 € HT
- Dépose de l'habillage mural dans le chœur côté gauche 300,00 € HT
- Découpe et dépose d'un parquet côté entrée latérale de la nef 210,00 € HT
- Démontage avec soins du sas d'entrée, transport et stockage 400,00 € HT
- Transport en atelier du confessionnal 100,00 € HT
- Découpe et dépose de parquet dans la nef pour raccordement de fluides 350,00 € HT

##### ➤ Repose

- Repose de parquet endommagé 275,00 € HT
- Fourniture et pose de panneau mural à plate-bande dans le chœur 3555,00 € HT
- Repose de parquet le long dans l'allée latérale de la nef 845,00 € HT
- Remontage du sas d'entrée 1050,00 € HT
- Repose de parquet découpé dans la nef pour raccordement de fluides 750,00 € HT

##### ➤ Travaux divers

- Fourniture et pose d'une porte provisoire avec 12 clés entrée latérale 475,00 € HT
- Fourniture et pose de plinthes en chêne finition dito parquet nef 1350,00 € HT

↳ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 8430,50 €
- Montant TTC : 10116,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 49,49 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 25465,30 €
- Montant TTC : 30558,36 €



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

**MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES**

**EXE10**

**AVENANT N° 1<sup>1</sup>**

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**Commune de Ergersheim  
Place de la Mairie  
67120 Ergersheim**

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

**ELECTRICITE ILLER SAS**

**6 rue Gaston Romazzotti , 67120 MOLSHEIM**

**Email : [electricite-iller@wanadoo.fr](mailto:electricite-iller@wanadoo.fr) , tél : 03.88.04.82.00, Fax : 03.88.04.82.02**

**SIRET : 676 480 064 000 36**

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

**Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)*

**Travaux relatifs à la rénovation de l'Eglise Saint-Nicolas**

**Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 7 décembre 2015

**Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** .....8 mois ou ..... jours.

**Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 17051,49 €
- Montant TTC : 20461,79 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant.

### ☐ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Précisez les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

#### Ne figurant ni aux articles du CCTP, ni aux articles du CCAP

- Alimentation de la chaufferie en triphasé
  - Alimentation avec câble 5G 2.5mm, y compris ICT 32 mm
  - Pose d'un tube vide pour thermostat (chœur à tribune)
  - Pose d'un tube vide pour thermostat (tribune à chaufferie)
  - Nouveau disjoncteur au tableau de distribution 4x20A DIF 30mA
  - Modification de l'alimentation chaufferie existante pour utilisation comme commande d'arrêt d'urgence1035,91 € HT
  
- Prises microphone
  - Création d'une prise micro dans le chœur
  - Fourniture et pose de 2 prises sol IP65
  - Alimentation prise micro à partir de l'ampli
  - Création d'une prise micro latérale dans le chœur1384,01 € HT
  
- Encastrement et mise sous tube des câbles HP après dépose d'enduit dans nef (côté gauche) 833,00 € HT
- Encastrement de câbles triphasés dans le clocher 495,00 € HT
  
- Mise en place de détecteurs
  - Pose de tubes ICT dans tranchées et saignées
  - Câblage de l'ensemble
  - Pose de 4 contacteurs dans l'armoire de distribution
  - Fourniture et pose de 6 détecteurs
  - Mise en place d'un inter de coupure et toutes sujétions4439,04 € HT
  
- Pose de tubes vides en attente (commande d'ouverture électrique des fenêtres à terme)
  - Dans la nef, tube en attente depuis les combles, avec boîte encastrée dans l'ébrasement
  - Dans le chœur, tube en attente depuis sacristie, avec boîte encastrée dans l'ébrasement605,46 € HT

#### CCTP

##### 8. Modification du système d'éclairage

###### 8.2 Tribune et sous-tribune

###### 8.2.1 Modification de l'article « Luminaires encastrés à LED »

Remplacement de 8 unités de « luminaires 28 W » par 4 luminaires -810,00 € HT

###### 8.6 Chœur

Abandon de 8.6.1 -461,70 € HT

Abandon de 8.6.2 -499,50 € HT

###### 8.8 Clocher

Abandon de 8.8.1 -781,92 € HT

### ☐ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cochez la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 6239,30 €
- Montant TTC : 7487,16 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 36,59 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 23290,79 €
- Montant TTC : 27948,95 €



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

**EXE10**

### AVENANT N° 1<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

#### **A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

**Commune de Ergersheim  
Place de la Mairie  
67120 Ergersheim**

#### **B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**PEINTURE-DECORATION A.BOEHM SAS  
Zone Eigen – 1 rue du Canal , 67490 DETTWILLER  
Email : [peinture.boehm@orange.fr](mailto:peinture.boehm@orange.fr) , tél : 03.88.91.41.44, Fax : 03.88.71.93.70  
SIRET : 349 647 198 000 28**

#### **C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

☐ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

#### **Travaux relatifs à la rénovation de l'Eglise Saint-Nicolas**

☐ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 7 décembre 2015

☐ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** .....8 mois ou ..... jours.

☐ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 38 216,30 €
- Montant TTC : 45 859,56 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant.

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Précisez les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

### PLUS VALUE

Articles modifiés figurant dans les CCTP

#### 9.1 Peinture sur murs

Modifications : Remplacement de l'*Optil Grob* + 1 couche

*Optil plus* par une couche *Contact plus* + 2 couches *Optil plus* 592m<sup>2</sup> 12136,00 € HT

#### 8.1 et 7.1.2 Enduit mural et Piquage d'enduit intérieur sur mur de pierre

Ajout : 7,5m<sup>2</sup> supplémentaires pour mur arrière ancien confessionnal 7,5m<sup>2</sup> 450,00 € HT

#### 7.1.3 Piquage d'enduit intérieur sur mur de pierre

Ajout de 10m<sup>2</sup> supplémentaires 10m<sup>2</sup> 400,00 € HT

#### 7.3.6 Lessivage, ponçage et masticage des boiseries

Ajout : boiseries extérieures de la tribune 1 unité 4784,00 € HT

piliers bois sous tribune 1 unité 4862,00 € HT

Ne figurant ni aux articles du CCTP, ni aux articles du CCAP

- Lessivage des vitraux à conserver 14unités 896,00 € HT
- Structure métallique (châssis vitraux) lessivage, ponçage, Anti-rouille + 1 couche de peinture *Combicolor* 14unités 959,00 € HT
- Panneau Fermacel sous vitrail, autel latéral droit 1 unité 184,25 € HT
- Isolation des ferrures traversantes des combles 1 unité 535,50 € HT
- Reprise sur murs existants suite dépose ferrures et attaches des stations 1 unité 1972,50 € HT
- Reprise sur murs existants suite dépose ferrures et attaches des consoles des statuts du Chœur 1 unité 467,50 € HT
- Reprise sur plafonds existants suite dépose luminaires 1 unité 496,25 € HT
- Nettoyage des 2 autels latéraux et chaire 1 unité 500,00 € HT
- Mise en peinture des troncs d'offrandes 3 unités 75,00 € HT
- Lessivage, égrenage et rebouchage du plafond nef, sous face Estrade / Choeur

### MOINS VALUE

Articles modifiés figurant dans les CCTP

#### 9.1 Peinture sur murs

Modifications : Remplacement de l'*Optil Grob* + 1 couche *Optil plus*

par une couche *Contact plus* + 2 couches *Optil plus* 592m<sup>2</sup> -7104,00 € HT

#### 7.3.1 Dépose de l'entoilage existant du plafond

Suppression du poste 260m<sup>2</sup> -910,00 € HT

#### 7.3.2 Fixateur + enduisage et lissage du plafond

Suppression du poste 260m<sup>2</sup> -2210,00 € HT

#### 9.4 Peinture bois micro poreuse sur colonnes

Suppression du poste 18m<sup>2</sup> -198,00 € HT

#### 9.3 Peinture micro poreuse sur boiseries

Suppression des éléments suivants : façade extérieure du garde-corps de la tribune 16m<sup>2</sup> -184,00 € HT

☐ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 19 899,50 €
- Montant TTC : 23 879,40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 52,07 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 58115,80 €
- Montant TTC : 69738,96 €

**Acte à classer**

42\_16-06-2016

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-26-28.01 ( MI201900118 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160622-42\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES VENANTS  
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE  
SAINT-NICOLAS

Date de décision : 22/06/2016

  
Certifié  
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publicsActe : [42\\_16-06-2016.PDF](#)Pièces jointes : [42\\_16-06-2016 PJ LOT4.PDF](#)[42\\_16-06-2016 PJ LOT7.PDF](#)[42\\_16-06-2016 PJ LOT8.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:26

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 22/06/16 à 09:26

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:33

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 16 juin 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absent excusé** : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER, AU NOM DE LA COMMUNE, UNE DECLARATION PREALABLE : MODIFICATION DE LA PORTE LATERALE DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS**

Vu la délibération du 04 décembre 2015 autorisant le Maire à signer les marchés relatifs au projet de rénovation et d'aménagement de l'église Saint-Nicolas ;

CONSIDERANT que pour la réalisation de ces travaux il est nécessaire de déposer, au préalable, une demande de déclaration préalable au nom de la commune d'Ergersheim ;

CONSIDERANT que chaque dépôt de déclaration préalable au nom de la commune doit être obligatoirement précédé d'une délibération du Conseil Municipal l'y autorisant ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à déposer, au nom de la commune d'Ergersheim, une demande de déclaration préalable pour le remplacement de la porte latérale de la façade Est de l'Eglise Saint-Nicolas ;
- D'autoriser M. Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, à signer, en cas d'accord, l'arrêté de déclaration préalable au nom de la commune d'Ergersheim.

Votes :            15                    Pour : 15                    Contre : 0                    Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 20 juin 2016.  
Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

43\_16-06-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-28-24.00 ( MI201900176 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160622-43\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSE AU NOM DE  
LA COMMUNE UNE DECLARATION PREALABLE DE MODIFICATION  
DE LA PORTE LATERALE DE L'EGLISE SAINT MICHAEL

Date de décision : 22/06/2016



**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme

Acte : [43\\_16-06-2016.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:28

Par **SCHOCH Stephanie**

Transmis

Date 22/06/16 à 09:28

Par **SCHOCH Stephanie**

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:38

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 16 juin 2016

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER, AU NOM DE LA COMMUNE, UNE DECLARATION PREALABLE AINSI QU'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX MODIFIANT UN ERP : CHANGEMENT DE DESTINATION DU BATIMENT PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable et une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public afin de procéder au changement de destination du bâtiment abritant le périscolaire d'Ergersheim.

Vu la délibération du conseil municipal prise en date du 18 juin 2015 autorisant le Maire à signer les marchés allotis n°0 à n°9 dans le cadre de travaux de rénovation et mise aux normes des locaux CLSH ;

**CONSIDERANT** que pour réaliser ce changement de destination et l'aménagement du bâtiment il est nécessaire de déposer une demande de déclaration préalable et une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public au nom de la commune d'Ergersheim ;

**CONSIDERANT** que chaque dépôt de déclaration préalable au nom de la commune doit être obligatoirement précédé d'une délibération du Conseil Municipal l'y autorisant ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à déposer, au nom de la commune d'Ergersheim, une demande de déclaration préalable et d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public pour le changement de destination du bâtiment périscolaire à Ergersheim ;
- D'autoriser M. Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, à signer, en cas d'accord, l'arrêté de déclaration préalable au nom de la commune d'Ergersheim.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0



Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 20 juin 2016.  
Le Maire  
Maxime BRAND

**Acte à classer**

44\_16-06-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-30-37.00 ( MI201900223 )

Identifiant unique de l'acte :  
067-216701276-20160622-44\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER AU NOM DE  
LA COMMUNE UNE DECLARATION PREALABLE AINSI QU'UNE AUTORISATION  
DE TRAVAUX MODIFIANT UN ERP : CHANGEMENT DE DESTINATION  
DU BATIMENT PERISCOLAIRE

Date de décision : 22/06/2016

  
Certifié  
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanismeActe : 44\_16-06-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:30

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 22/06/16 à 09:30

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:38

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 16 juin 2016

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION A VENIR ENTRE LE CONSEIL DE FABRIQUE D'ERGERSHEIM ET LA COMMUNE D'ERGERSHEIM REGISSANT LES MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVES AUX TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS**

M. le Maire explique la nécessité de mettre en place une convention avec le conseil de fabrique afin de fixer le montant et les modalités de paiement de la participation financière du conseil de fabrique concernant les travaux de rénovation et d'aménagement de l'église Saint-Nicolas.

Cette convention permettra à la Commune, maître d'ouvrage, de récupérer une partie des sommes engagées pour lesdits travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la convention à venir entre la commune d'Ergersheim et le Conseil de Fabrique d'Ergersheim régissant les modalités de participation financière du Conseil de Fabrique pour les travaux de rénovation et d'aménagement de l'église Saint-Nicolas.

Votes : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 20 juin 2016.

Le Maire

Maxime BRAND



**Acte à classer**

45\_16-06-2016

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-33-33.00 ( MI201900253 )

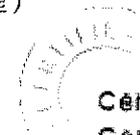
Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160622-45\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION  
A VENIR ENTRE LE CONSEIL DE FABRIQUE D'ERGERSHEIM ET  
LA COMMUNE D'ERGERSHEIM REGISSANT LES MODALITES DE  
PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVES AUX TRAVAUX DE RENOVATION  
DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS

Date de décision : 22/06/2016

**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. DiversActe : 45\_16-06-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:33

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 22/06/16 à 09:33

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:48

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus  
15

Séance du 16 juin 2016

Conseillers en fonction  
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés  
15

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**DELIBERATION RELATIVE AUX DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 "FETES ET CEREMONIES"**

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 «fêtes et cérémonies», conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 «fêtes et cérémonies» :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les goûters et/ou repas des enfants ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, grands anniversaires, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres et manifestations organisées afin de favoriser les échanges, les jumelages ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix "pour" et 2 abstentions, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 «fêtes et cérémonies» dans la limite des crédits repris au budget communal.

Votes : 15

Pour : 13

Contre :

0

Abstentions : 2



Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le  
Le Maire,  
Maxime BRAND

**Acte à classer**

46\_16-06-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-34-39.00 ( MI201900299 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160622-46\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DELIBERATION RELATIVE AUX DEPENSES A INSCRIRE A J COMPTE  
6232 "FETES ET CEREMONIES"

Date de décision : 22/06/2016

  
**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. DiversActe : [46\\_16-06-2016.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:34

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 22/06/16 à 09:34

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:43

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 16 juin 2016

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DISTRIBUTION DE GAZ PAR RESEAU**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la procédure en cours pour la délégation de service public pour la distribution de gaz par réseau

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'exposé de la commission présentant l'unique entreprise admise à présenter une offre et l'analyse de celle-ci ;

Vu l'exposé du Maire présentant les motifs de choix du délégataire et de l'économie globale du contrat ;

Vu la procédure prévue par les articles L 1411-1 et suivants du CGCT qui a conduit successivement :

- A une délibération du Conseil Municipal sur le principe de délégation de service public le 18 juin 2015 ;
- A un avis de publicité et appel à candidatures par voie de presse le 10 décembre 2015 ;
- A l'ouverture des plis le 10 mars 2016 par la commission constituée en application de l'article L 1411-5 du CGCT, réception et enregistrement d'une seule proposition ;
- A l'avis favorable de la commission ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le contrat de délégation de service public avec la société Réseau GDS du 01 juillet 2016 au 30 juin 2056,
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de délégation et tous les documents s'y rapportant, ses annexes et la convention de contrôle du branchement privé.

**Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 20 juin 2016.

Le Maire

Maxime BRAND



**Acte à classer**

47\_16-06-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

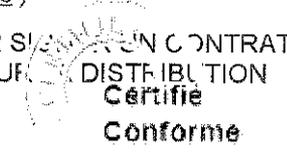
Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-37-56.00 ( MI201900405 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160622-47\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UN CONTRAT  
DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DISTRIBUTION  
DE GAZ PAR RESEAU

Date de décision : 22/06/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service publicActe : [47\\_16-06-2016.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:37

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 22/06/16 à 09:37

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:53

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 13 juin 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 16 juin 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absent excusé** : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**MODIFICATION DE LA NUMEROTATION DES RUES**

Mme Carole BOEHLER, Adjointe au Maire en charge du projet de renumérotation des rues, fait remarquer qu'il est souhaitable de renuméroter la plupart des rues communales pour des raisons de cohérence et de facilitation d'accès des services de secours et d'incendie. En effet, au regard de la numérotation actuelle, il s'avère qu'une confusion peut être facilement opérée et ce, malgré la délimitation par des panneaux de nom de rue.

Aussi, M. le Maire propose de modifier le plan de numérotage de la commune d'Ergersheim courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil municipal décide :

- de modifier le plan de numérotage et d'acquiescer les numéros de maisons concernées,
- de charger M. le Maire d'établir les arrêtés prescrivant le numérotage des maisons,
- de charger M. le maire de notifier la présente délibération aux services compétents et aux riverains concernés.

**Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 20 juin 2016.

Le Maire

Maxime BRAND



**Acte à classer**

48\_16-06-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-06-22T09-41-00.00 ( MI201900490 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20160622-48\_16-06-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : MODIFICATION DE LA NUMEROTATION DES

Date de décision : 22/06/2016

  
**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Amenagement du territoireActe : 48\_16-06-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/16 à 09:41

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 22/06/16 à 09:41

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 22/06/16 à 09:48